

La Ville va-t-elle encore une fois connaître la débâcle de l'achat du bâtiment de Victorinox ou quelles mesures vont être prises pour éviter que cela se reproduise ?

L'affaire de l'achat par la Ville du bâtiment Victorinox montre que les processus internes fonctionnent mal, ici entre les services responsables des biens fonciers (urbanisme, immeubles) et les services demandeurs (écoles, social, ...).

Le service des immeubles n'a été informé que très tard du besoin des écoles d'un immeuble dans le quartier de Boujean. Cela a forcé les services des constructions et des immeubles, le Conseil Municipal, puis le Conseil de Ville à un exercice de pompier. Cela laisse également et surtout sur le carreau un acheteur ayant engagé beaucoup de temps et de moyens. La crédibilité de la Ville comme partenaire de confiance est mise à mal.

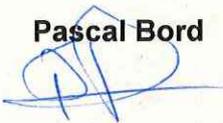
D'un côté, la Ville met à disposition beaucoup de terrain en droit de superficie et peut en cas d'intérêt faire valoir son droit de préemption sur les immeubles y ayant été construits lors de leur vente.

De l'autre, la Ville aura un grand besoin de capacités supplémentaires dans le domaine scolaire, de manière provisoire ou définitive. En effet, les écoles de la Rue des Prés, le Dufour, les Platanes, les Tilleuls devront être rénovés ou étendus. D'autres services auront également des besoins à l'avenir.

La politique foncière de la Ville est très axée sur le droit de superficie. Cela lui octroie certains avantages avec son droit de préemption, mais il s'agit de s'assurer qu'elle sache l'exploiter pour ses besoins.

Nous souhaitons que le Conseil municipal apporte des réponses aux questions suivantes :

- Existe-il un processus, une plateforme d'échange entre gestionnaire des biens immobiliers (urbanisme, immeubles) et demandeurs (écoles, social, ...) ? À quelle fréquence ont lieu les rencontres ?
- Comment les services demandeurs communiquent-ils leurs besoins en locaux, respectivement des collaborateurs ont-ils officiellement cette fonction d'interface, y compris dans leur description de fonction ?
- Même question concernant les biens disponibles des services responsables de la gestion des biens. Comment, à l'aide de quelles informations et sur la base de quels critères les gestionnaires peuvent-ils juger de l'intérêt pour la Ville d'un bien disponible, en outre en cas de vente d'immeubles avec droit de préemption ?
- Dans quel cadre planifie de Conseil Municipal ses propres besoins de terrains et immeubles.
- Le renforcement des secrétariats généraux a été justifié pour renforcer la coordination entre les départements. Quel rôle jouent-ils dans ce domaine.

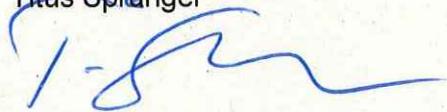

Pascal Bord

Parti Radical
Romand

Christoph Grupp


Les Verts

~~Titus Sprunger~~


Passerelle